

ECONOMIC  
RESEARCH  
FORUM



منتدى  
البحوث  
الاقتصادية

2011

# working paper series

L'ECONOMIE POLITIQUE  
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES DANS  
LE MONDE ARABE: LA LEÇON MAROCAINE

Hind Hourmat Allah et Brahim El Morchid

Working Paper No. 608

**L'ECONOMIE POLITIQUE DES RESSOURCES  
HALIEUTIQUES DANS LE MONDE ARABE:  
LA LEÇON MAROCAINE**

Hind Hourmat Allah et Brahim El Morchid

**Working Paper 608**

**August 2011**

**Send correspondence to:**  
Hind Hourmat Allah  
Faculté de Droit, Marrakech  
[hourmat\\_hind@yahoo.fr](mailto:hourmat_hind@yahoo.fr)

First published in 2011 by  
The Economic Research Forum (ERF)  
21 Al-Sad Al-Aaly Street  
Dokki, Giza  
Egypt  
[www.erf.org.eg](http://www.erf.org.eg)

Copyright © The Economic Research Forum, 2011

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced in any form or by any electronic or mechanical means, including information storage and retrieval systems, without permission in writing from the publisher.

The findings, interpretations and conclusions expressed in this publication are entirely those of the author(s) and should not be attributed to the Economic Research Forum, members of its Board of Trustees, or its donors.

## **Résumé**

Dans ce papier, nous nous proposons de mener un exercice analytique sur l'économie politique des ressources halieutiques au Maroc. Nous cherchons à comprendre la façon avec laquelle le système politique et les autres institutions au Maroc gèrent et utilisent les ressources halieutiques. Il s'agit d'un essai d'explication des comportements stratégiques des différents groupes et parties prenantes, de même que la logique qui les motive dans leur décision de s'engager dans des actions qui peuvent avoir un impact sur la gestion des ressources halieutiques. Au vu des résultats obtenus, il paraît que la composante politique est primordiale pour comprendre l'échec des politiques halieutiques au Maroc. Malgré les réformes engagées, le secteur est dominé par des comportements de recherche de rente (rent-seeking). De tels comportements sont imputables au nombre et au poids des groupes d'intérêts et des parties prenantes, mais aussi à la faible qualité des institutions, à l'inefficacité des aides publiques accordées aux professionnels et au caractère peu opérationnel des politiques de régulation de l'effort de pêche. Dans ces conditions, l'avenir de la filière halieutique au Maroc est difficilement prévisible. Il dépendra surtout de la volonté politique et des nouveaux rapports de force entre les différents groupes sociaux impliqués dans les politiques halieutiques.

## **Abstract**

In this paper, we propose to conduct an analytical exercise on factors that shape failures of the fisheries sector in Morocco. We try to understand the way in which the political system and the others institutions in Morocco manage and exploit fisheries resources. This is an attempt to explain the strategic behavior of different groups and stakeholders, as well as the logic that motivates them in their decision to engage in actions that may have an impact on fisheries resources management. Considering the results obtained, it seems that the political component is crucial to understand the failure of fisheries policies in Morocco. Despite the reforms, the sector is dominated by a rent-seeking behavior. Such behavior is attributable to the number and weight of interest groups and stakeholders, but also to the poor quality of institutions, the inefficiency of public aid to professionals and a failed approach in regulating fishing efforts. Under these conditions, the future of the fishing industry in Morocco is hardly predictable. It will mainly depend on political will and the new balance of power between different social groups involved in fisheries policies.

## 1. Introduction

À l'instar de beaucoup de pays arabes, le Maroc dispose d'un important potentiel halieutique. Le secteur de la pêche y joue un rôle crucial depuis le début du siècle dernier. Il s'agit d'un véritable moteur de développement économique et social du pays.

Or ce secteur n'a connu son plein essor qu'à partir du début des années soixante-dix. Le potentiel biologique important que constitue la zone économique exclusive (ZEE) d'une part, et l'accroissement de la demande mondiale pour les produits de la mer, d'autre part, ont offert de grandes possibilités d'investissements rentables pour les opérateurs publics et privés. Ces deux éléments ont beaucoup changé les pratiques et les structures du secteur sur tous les plans, de la gestion des ressources à la commercialisation, en passant par les techniques d'exploitation, la valorisation et l'organisation. En l'espace de 40 ans, l'activité est passée d'une pêche exclusivement artisanale et semi-artisanale ciblant principalement des espèces pélagiques, à une activité plus industrialisée ciblant des espèces de plus grande valeur ajoutée orientées vers l'exportation.

Mais, depuis quelques années, le secteur traverse une crise sans précédent. Face à une demande croissante, les espèces se font de plus en plus rares. D'après les statistiques officielles, deux tiers des espèces commerciales sont surexploitées ou pleinement exploitées. Les politiques publiques adoptées par les différents gouvernements ont tenté de remédier à cette situation dramatique. Ainsi, en vue de garantir l'exploitation durable de son capital marin, le Maroc a mis en place plusieurs instruments de gestion rationnelle. L'instauration de plafonds annuels de capture et des périodes de repos biologique, la restriction de l'accès aux zones de pêches sensibles, la réglementation des tailles marchandes et la promotion d'engins sélectifs de pêche, sont autant de mesures mises en place pour une gestion optimale de la ressource. Ces mesures ont été renforcées par un système de contrôle des captures débarquées et par un système de suivi des navires de pêche.

Le dispositif employé est tellement riche qu'il a permis au Maroc de se hisser rapidement au niveau des pays avancés. On peut dès lors s'attendre à une amélioration des conditions de production et de valorisation des ressources halieutiques. Cependant, telle n'est pas encore le cas ; en témoigne l'évolution des différents indicateurs du secteur. Au lieu que les performances s'améliorent, elles n'ont cessé de se dégrader depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Une question d'une importance singulière est qu'il n'existe pas de réflexion suffisante sur la lecture critique des différentes mesures visant la gestion durable et responsable des ressources halieutiques au Maroc. Et c'est pour contribuer à la relance du débat sur cette question que nous avons choisi d'aborder ce thème.

Dans ce papier, nous nous proposons de mener un exercice analytique sur l'économie politique des ressources halieutiques au Maroc. Plus précisément, nous tenterons de comprendre la façon avec laquelle les décideurs politiques et les autres institutions au Maroc assurent la gouvernance des ressources halieutiques. Il s'agit d'une tentative d'expliquer le comportement stratégique des différents groupes et parties prenantes, de même que la logique qui les motive dans leur décision de s'engager dans des actions qui peuvent avoir un impact sur la gestion des ressources halieutiques. Une attention particulière est accordée aux comportements de recherche de rente (*rent-seeking*).

Le reste du papier est organisé comme suit. Dans la deuxième section, nous présenterons quelques indicateurs permettant de rendre compte de l'importance stratégique du secteur halieutique au Maroc. Dans la troisième section, nous dresserons un constat d'échec des politiques halieutiques par rapport aux engagements des autorités publiques compétentes.

Enfin, dans la quatrième section, nous tenterons de comprendre les raisons de l'échec des politiques halieutiques au Maroc.

## **2. Le caractère stratégique du secteur halieutique au Maroc**

### **2.1 La production halieutique**

La première composante à laquelle nous prêtons attention est celle de la capacité et du niveau de production. Le Maroc dispose d'atouts indéniables en ce qui concerne les ressources halieutiques. Outre une longueur de 3500 km de côte située sur les rivages atlantique et méditerranéen, le pays bénéficie de caractéristiques hydro-climatiques très favorables : vents alizés, remontée des eaux froides profondes riches en nutriments (Upwelling), etc. Ces conditions ont fait de cette région l'une des plus productives au monde. L'extension de la zone économique exclusive a permis au pays de disposer d'un espace maritime d'environ 1.2 million de km et d'être à même de gérer lui-même ces ressources.

La FAO estime le potentiel de production marocain à près de 1,5 million de tonnes renouvelables par an. Le Maroc est le premier producteur de poisson en Afrique (FAO, 2001). Il assure 1,2% de la production mondiale et occupe le 20<sup>ème</sup> rang mondial.

En termes de capture, la production halieutique marocaine a enregistré entre 1990 et 2007 une augmentation annuelle moyenne de 2,98%, passant de 568771 tonnes à 937642 tonnes. En valeur, la production est passée de 3,6 milliards de dirhams à 6,7 milliards de dirhams, ce qui correspond à une augmentation annuelle moyenne de 3,7%.

La production halieutique est essentiellement côtière. En 2007, cette catégorie de pêche a contribué à raison de 88% dans le volume total de production contre 75% seize ans auparavant. Mais, en valeur cette contribution n'était que de 53% en 2007 contre 32 % en 1990. Ce différentiel reflète le caractère moins valorisant des espèces capturées par la pêche côtière.

La production côtière a suivi une tendance haussière jusqu'en 2001 avant d'enregistrer une légère baisse durant les quatre années suivantes. En 2007, cette activité a enregistré une reprise de 2,2% pour s'élever à 823204 tonnes, en relation essentiellement avec la progression de 4,8% des débarquements de poisson pélagique.

En revanche, le trend de la production hauturière est globalement baissier entre 1990 et 2004. Cela s'explique essentiellement par la rareté de la ressource et l'instauration des périodes de repos biologiques. Ce n'est qu'à partir de 2005 qu'une certaine reprise a été observée. En 2007, les captures de la pêche hauturière ont enregistré une progression de 22,6% par rapport à l'année précédente. Cette évolution recouvre un essor de 87.6% des apports de poisson pélagique, dont la part s'est élargie à 56% au lieu de 37% et une contraction de 16,7% des prises de céphalopodes.

En valeur, la production côtière a enregistré une augmentation régulière entre 1990 et 2007, avec un pic observé en 2002 (Figure 2). Quant à la production hauturière, elle a traversé trois phases distinctes. La première, qui va de 1990 à 2001, a connu une progression de 108%, passant de 2,33 milliards de dirhams à 4,86 milliards de dirhams. La seconde phase, qui va de 2001 à 2004, a été marquée par une chute remarquable de la valeur de la production hauturière, et ce, eu égard aux mesures prises pour permettre la reconstitution du stock halieutique et qui se sont traduites par la baisse des prises des céphalopodes, espèce à haute valeur commerciale. La troisième phase, qui a démarré en 2005, a été marquée par la reprise de la production consécutive au renouvellement progressif des pêcheries céphalopodières.

### **2.2. La structure des producteurs**

La structure des producteurs du secteur halieutique est composée d'unités flottantes et d'unités industrielles à terre. Les premières se composent de trois catégories distinctes de

pêches : la pêche côtière, la pêche hauturière et la pêche artisanale. En matière d'effort de pêche, la flotte côtière arrive largement en tête avec 2511 unités. Elle est constituée de 424 chalutiers, 394 senneurs, 971 palangriers, 286 chalutiers-senneurs, 214 palangriers-senneurs, et 87 chalutiers-palangriers (Ministère de l'Agriculture, Département des Pêches Maritimes 2008).

La flotte de pêche hauturière immatriculée est composée d'unités congélatrices ciblant les céphalopodes, les crevettes et les petits pélagiques. En 2006, la flotte hauturière immatriculée était composée de 447 unités pour un tonnage global de 121066 Tjb. Cet arsenal se compose de 354 unités de céphalopodières de 121257 Tjb. Le reste est constitué de 60 crevettiers de 12607 Tjb, 10 chalutiers-pélagiques de 6669 Tjb et de 22 autres bateaux de 3533 Tjb.

Les apports des navires hauturiers qui dépassaient les 20% du total de la production halieutique nationale jusqu'en 1993, ont enregistré une forte baisse au cours de ces dernières années. En moyenne, les captures de la flotte hauturière ont porté, durant les dix dernières années, sur plus de 112000 tonnes, évaluées à près de 3400 millions de dirhams.

Les céphalopodes (poulpe, calamar et seiche), les poissons blancs et les poissons pélagiques constituent les principales espèces capturées. Mais, en valeur, c'est la filière des céphalopodes, en particulier le poulpe, qui arrive largement en tête. En 2007, la valeur des céphalopodes a été estimée à plus de 900 millions de dirhams, ce qui représente 65% de la valeur de la pêche hauturière. Cette filière se caractérise par une certaine intégration du produit au marché mondial (Espagne, Italie, France, Grèce, Japon, etc.). Les acheteurs au niveau des halles et des unités de congélation sont, pour la plupart, des intermédiaires qui se chargent de la congélation.

Enfin, la flottille de pêche artisanale compte quelques 18000 embarcations en bois, jaugeant moins de 2 Tjb chacune et équipées pour la plupart de moteurs hors-bords de puissance variant entre 8 et 25 Cv. La quasi-totalité de cette flotte opère à partir de quelque 133 crics et abris naturels de pêche.

S'agissant maintenant des unités industrielles à terre, elles se composent de 307 entreprises, dont 187 PME. Elles regroupent cinq types d'activités : la conserve de poisson, la semi-conserve de poissons, le conditionnement du poisson frais, la congélation, la fabrication de farine et huile de poisson, et enfin le traitement des algues marines. Les unités de la congélation de poisson représentent, à elles seules, plus de 50% de l'ensemble des unités industrielles opérant dans le secteur.

Au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, ces industries étaient concentrées essentiellement au centre (Safi, Casablanca) et la région du Souss (Agadir). Durant les années quatre-vingt-dix, une certaine recomposition spatiale des industries de la pêche a été observée. Le relai est passé là où la matière première (le poisson) existe encore (le Sud du Maroc). En 2007, environ 70% des industries de la pêche opéraient dans quatre villes côtières : Agadir, Laâyoune, Dakhla et Tan-Tan. Le reste était réparti entre le centre et la méditerranée. Ainsi, on peut dire, qu'à une matière première migratrice, l'infrastructure industrielle est devenue à son tour migratrice.

La majorité des entreprises opérant dans les industries liées à la pêche ont été créées entre 1990 et 2000. Cette période a été marquée par une redynamisation et une restructuration du secteur. De même, l'abondance de la matière première avait donné lieu à l'apparition de nouvelles entités surtout dans la filière de la congélation et le conditionnement de poisson frais.

L'industrie de la conserve de poisson regroupe 35 unités de traitement actives, offrant une capacité de traitement annuelle de 300000 tonnes de matière première. Elle emploie 21000 salariés entre permanents et saisonniers (FENIP, 2007). En 2007, le chiffre d'affaires à

l'export a atteint plus de 3,3 milliards de dirhams pour un tonnage d'environ 115000 tonnes, plaçant le Maroc au rang du premier exportateur mondial de conserves de sardine "*sardina Pilchardus*"

L'industrie de la semi-conserve porte essentiellement sur la salaison et le traitement de l'anchois, ainsi que sur les marinades des produits de la pêche. Faisant appel à une main-d'œuvre féminine, cette industrie regroupe 20 unités de production opérationnelles. Elle offre 6000 postes d'emploi directs, dont 1000 permanents et 5000 saisonniers. En 2007, l'industrie de la semi-conserve de poissons a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 700 millions de dirhams pour un tonnage exporté de 15000 tonnes.

L'industrie de congélation à terre regroupe environ 150 unités, dont la majorité se trouve concentrée dans la partie Sud du Maroc en raison du développement de la pêche céphalopodière et de la pêche pélagique. Elle offre environ 6000 postes d'emploi. En 2007, cette industrie a réalisé environ 160000 tonnes à l'export pour une valeur dépassant les 5,2 milliards de dirhams, comprenant les réalisations des chalutiers congélateurs.

L'industrie du frais est composée d'une cinquantaine d'unités de conditionnement dont quarante seulement sont opérationnelles. Elle offre près de 2000 postes d'emplois permanents et 1000 postes saisonniers. Cette industrie traite annuellement environ 42000 tonnes de poissons blancs, destinés principalement au marché européen dont le marché espagnol représente, à lui seul, près de 73%, pour un chiffre d'affaires global, en 2007, de près de 1,8 milliard de dirhams.

Installée au Maroc à partir des années quarante, l'industrie de farine et huile de poisson a pris son essor depuis une vingtaine d'années. Cette activité est assurée par une trentaine d'unités localisées essentiellement dans les ports sardiniens d'Agadir, Safi, Tan-Tan, Essaouira et Laâyoune. Elle fournit près de 1000 postes d'emplois et, s'approvisionne essentiellement auprès de la pêche sardinière. En 2007, elle a exporté plus de 50000 tonnes de farine de poisson et près de 38000 tonnes d'huile de poisson pour un chiffre d'affaires de 446 millions de dirhams.

Enfin, l'industrie d'extraction d'Agar a plus de 50 ans d'âge au Maroc. Au cours de ce demi-siècle d'existence, elle s'est attachée à développer une valorisation maximale de cette matière première naturelle renouvelable du littoral que sont les algues. Cette industrie compte deux établissements localisés à Casablanca et El Jadida. Ils traitent près de 8000 tonnes de matière première pour l'extraction d'environ 1250 tonnes d'agar-agar destinés en quasi-totalité à l'exportation. Cette activité emploie, pendant les trois mois de récolte, près de 10000 personnes et fournit un emploi permanent à près de 400 personnes.

### **2.3. La contribution à la sécurité alimentaire**

Le marché local de poisson frais est approvisionné essentiellement par la pêche côtière et dans une faible mesure par la pêche artisanale. La figure 3 illustre l'évolution de la consommation nationale en produits de la mer entre 1990 et 2007. Cette consommation est passée de 172888 tonnes en 1990 à 323756 tonnes en 2007, soit une progression annuelle moyenne de 3,76%. Néanmoins, la progression la plus nette a eu lieu entre 1997 et 2002. Au cours de cette période, la consommation a augmenté en moyenne de 12,37 % par an.

Malgré cette progression et en dépit de sa vocation halieutique, le Maroc connaît l'un des niveaux de consommation les plus faibles, ne dépassant pas 10 kg de poisson par an et par habitant. Certes, comme le montre le tableau 2, la consommation par habitant a été multipliée par 2,70 en l'espace de 22 ans, mais ce résultat reste en deçà des performances mondiales. La consommation de poisson a enregistré une augmentation annuelle moyenne de 2,3% depuis 1985. Selon les données du Haut Commissariat au Plan, cette hausse a concerné beaucoup plus la campagne (3,1% par an) que les villes (1% par an) puisque les quantités annuelles

moyennes par tête se sont établies entre 1.985 et 2001 respectivement à 3,46 kg contre 5.67 kg et à 9,88 kg contre 11,64 kg.

#### **2.4. L'exportation des produits de la mer**

Entre 1990 et 2007, le volume des exportations des produits de la mer a enregistré une progression annuelle moyenne de 5,20% (figure 4). Il est passé de 171631 tonnes en 1990 à 406638 tonnes en 2007. En valeur, les ventes se sont chiffrées à plus de 11,4 milliards de dirhams en 2007 contre 4.3 milliards de dirhams en 1990, soit une progression annuelle moyenne de 5,90%.

Quatre phases distinctes ont jalonné l'activité du secteur. La première, qui va de 1990 à 1999 fut caractérisée par une exploitation conjointe des ressources halieutiques nationales par les flottes de pêche marocaines et européennes. Durant cette phase, les exportations ont connu une croissance annuelle modérée (une moyenne annuelle de 4,3% en volume et 3,1% en valeur).

La deuxième phase correspond à la biennale 2000-2001. Cette phase a coïncidé avec l'expiration de l'Accord de pêche avec l'Union Européenne. Les ventes se sont considérablement accrues pour atteindre un record de 364777 tonnes permettant un chiffre d'affaires de 11,4 milliards de dirhams. Cette performance correspond à 13% des exportations totales du Maroc et 63% des exportations alimentaires.

La troisième phase correspond à la campagne 2002-2004. Elle a été marquée par une chute des exportations aussi bien en volume qu'en valeur. Cette chute s'explique par la baisse de la production des céphalopodes consécutive à l'instauration du premier plan d'aménagement du poulpe.

La dernière phase, qui a débuté en 2005, a été marquée par un retour à une tendance haussière normale. Les efforts de préservation des espèces, en particulier le plan d'aménagement du poulpe, commencent à donner leurs fruits.

Pour ce qui est de la structure des exportations, le poisson frais et le congelé occupent la première place avec une recette de 7,10 milliards de dirhams en 2007 contre 3,15 milliards de dirhams en 1990, soit une progression annuelle moyenne de 4,88%. Néanmoins, la performance de ces deux produits n'a cessé de baisser. Au cours de la période étudiée, le volume des exportations n'a enregistré qu'une progression annuelle moyenne de 3.37%, passant de 113893 tonnes à 200322 tonnes. De plus, la part de ces produits dans le chiffre d'affaires à l'export des produits de la mer est passée de 72,28% en 1990 à 61,90% en 2007. En volume cette part est passée, pour la même période, de 66% à 49,26%. Cette situation est imputable au plan d'aménagement de la pêcherie céphalopodière qui a instauré un plafond de capture pour les différents segments de la flotte. Le plan a aussi interdit toute construction de nouvelles unités de congélation. Parallèlement, la période de repos biologique a été prolongée à partir de 2001 à huit mois par an.

Les conserves et semi-conserves de poisson occupent la deuxième place avec une recette de 3,911 milliards de dirhams en 2007 contre 1,169 milliards de dirhams en 1990, soit une progression annuelle moyenne de 7,36%. Quant à leur part dans la recette totale, elle est passée de 26,86% en 1990 à 34,20% en 2005, ce qui reflète le caractère moins volatil de ces industries.

La sardine demeure la principale espèce traitée. Elle s'accapare environ 90% des exportations, mais son rendement moyen à la tonne (16114 dirhams) est nettement inférieur à celui des autres espèces (51189dh/tonne pour les Anchois, 24689dh/tonne pour le Thon et 24588dh/tonne pour les Pilchards). Quant à la semi-conserve, elle se compose essentiellement des anchois. En 2007, elle a enregistré un chiffre d'affaires à l'export de plus de 650 millions de dirhams, soit 93% des recettes générées par cette industrie.

Les sous-produits de la mer (farine et huile de poisson) constituent la troisième composante des exportations des produits de la mer. Le volume des exportations de ces produits est passé de 3350 tonnes en 1990 à plus de 78622 tonnes en 2007, soit un taux de progression annuelle moyenne de l'ordre de 20,69%. Quant au chiffre d'affaires à l'export, il a atteint 446 millions de dirhams en 2007 contre seulement 7,12 millions de dirhams en 1990, soit une progression annuelle moyenne de 27,64%. Cette forte progression s'explique essentiellement par le caractère récent de cette industrie et la progression de la demande internationale. Néanmoins, malgré cette performance, la part de cette industrie dans les exportations en valeur des produits de la mer reste marginale (3,9% en 2007).

Par ailleurs, comme le montre la figure 6, entre 1990 et 2007, les produits de la mer ont contribué de manière significative dans le chiffre d'affaires à l'export des produits alimentaires, soit environ 50%. Ils ont également représenté, en moyenne, 10% les exportations totales du Maroc. Quant à leur contribution dans le PIB, elle a été estimée en 2007 à 1,95%. Ces scores témoignent du caractère stratégique des produits de la mer pour l'économie marocaine.

S'agissant des destinations des exportations des produits de la mer, elles sont largement dominées par le marché européen. En 2007, ce marché s'est accaparé 77% des exportations marocaines des produits de la mer, soit l'équivalence de 71% en valeur.

La lecture du tableau 2 montre que l'Europe reçoit la quasi-totalité du poisson frais destiné à l'export, 88% de la semi-conserved et 83% de la farine et huile de poisson. À l'évidence, ces scores trouvent leurs explications dans des considérations géographiques (proximité de l'Europe), historiques (connaissance du marché) et institutionnelles (Accords de partenariat).

Pour ce qui est des conserves de poisson, elles sont acheminées essentiellement vers les marchés traditionnels : l'Europe et l'Afrique. En 2007, ces deux marchés ont reçu respectivement 51% et 37% des exportations marocaines de conserves de poisson. Le Moyen-Orient arrive en troisième position avec 9%.

## ***2.6. L'emploi***

L'effectif employé directement dans le secteur halieutique a connu depuis quelques années une évolution importante en nombre. Il est passé de 72457 en 1990 à 126270 inscrits en 2007, soit une évolution de plus de 74,26 % en l'espace de dix-sept ans. La figure 7 fait apparaître une forte domination de la pêche côtière. De plus, depuis 1990, l'écart n'a cessé de se creuser entre la pêche côtière et la pêche hauturière. En 2007, la pêche hauturière n'a employé que 11270 marins et officiers, soit une évolution de 9,20% par rapport à l'année précédente. Plus de 92% de l'effectif employé par cette activité est de nationalité marocaine.

Sachant que chaque poste de travail en mer génère 4 et 5 postes de travail à terre (dans l'industrie de conserves et semi-conserved, la congélation, la commercialisation, l'administration, la recherche et formation, etc.), nous pouvons affirmer que dans les divers secteurs en amont et en aval de la pêche, travaillent environ un demi-million de Marocains.

## ***2.7. La politique des prix***

En matière de détermination des prix du poisson, la législation marocaine a toujours fait une distinction entre le poisson frais et le poisson industriel. Le premier n'est soumis à aucune contrainte de prix à la vente. Seules les enchères publiques organisées au fur et à mesure des arrivages dans les halles aux poissons permettent la fixation des prix. En effet, les propositions de prix émanent des deux parties (offreur et demandeur), avec un maximum proposé par l'offreur et un minimum suggéré par les demandeurs. L'administration de tutelle ne joue qu'un rôle d'arbitre entre les deux parties.

Pour ce qui est du poisson industriel, jusqu'en 2004, les mécanismes de vente étaient complexes. Le prix du poisson était réglementé<sup>1</sup>. En 2003, il était fixé à 1,60 dirham dans le port de Laâyoune et à 1,80 dirham dans les ports de Casablanca, Agadir et Safi. Le différentiel de prix se justifie par l'éloignement de la ville de Laâyoune et devrait permettre de compenser les frais de transport payés par l'industriel s'approvisionnant dans le Sud.

Par ailleurs, le Comptoir de l'Agréage du Poisson Industriel (CAPI) était chargé de gérer l'affectation du poisson aux usines. Le gérant du CAPI dressait un tableau des bateaux en fonction de l'ordre d'arrivée au port et, parallèlement, il établissait une liste des demandeurs. L'affectation de la matière première se faisait par le gérant selon le principe du premier arrivé pour le premier demandeur.

Le début de 2004 a connu la libéralisation des prix du poisson industriel. Décidée par la commission interministérielle des prix en juin 2003, cette libéralisation est réglementée par un arrêté ministériel annexé au décret du 17 septembre 2001 relatif à la liberté des prix et de la concurrence. Mais, la mesure ne concerne que le prix des pélagiques (maquereau, chinchard et anchois, etc.).

Au cours de la période 1990-2007, les prix moyens de la production halieutique nationale, exprimés sous forme d'indice (base 100 en 1980) ont sensiblement augmenté (figure 8). Le prix moyen d'un kilo de poisson issu de la pêche hauturière a progressé de 158%, passant de 17,48dh/kg à 45,10 dh/kg. Quant au prix moyen du poisson issu de la pêche côtière, il n'a progressé que de 65,93%, passant de 2,68dh/kg à 4,44 dh/kg. Ce différentiel est attribué essentiellement à la valorisation croissante des prix des céphalopodes sur le marché international.

La figure 9 illustre l'évolution de l'indice de coût de la vie, ainsi que celui des prix à la consommation de deux produits halieutiques : le poisson frais et le congelé. Elle fait apparaître deux périodes distinctes. Au cours de la première, qui va de 2000 à 2005, les prix des produits de la mer ont évolué de façon plus rapide que la moyenne des prix des 385 articles qui forment l'échantillon de calcul de l'indice de coût de la vie. En 2005, par exemple, l'indice de coût de la vie (base 100 en 1989) a été estimé à 168,7 contre 173,1 pour le poisson congelé et 183,1 pour le poisson frais. Cela s'explique par une forte progression de la demande intérieure du poisson par rapport à une offre en baisse. La deuxième période a commencé en 2006. A partir de cette date, l'indice global a pris le dessus sur les deux indices des prix à la consommation des produits halieutiques. En 2007, l'indice de coût de la vie (base 100 en 1989) s'est établi à 214,2 contre 177,8 pour le poisson congelé et 194,6 pour le poisson frais.

Par ailleurs, le prix du poisson frais paraît plus volatil que celui du congelé. Il a atteint son niveau le plus élevé, soit 197, en 1998. Ce pic traduit une baisse sensible de la production face à une demande en nette progression. En cette année (1998), la pêche côtière, qui alimentait le marché intérieur, n'a enregistré qu'une production de 607000 tonnes contre 665000 tonnes une année auparavant. En même temps, la consommation est passée de 142000 tonnes en 1997 à 182000 tonnes en 1998<sup>2</sup>.

### **3. La politique halieutique au Maroc : le constat d'un échec**

#### ***3.1. La surexploitation de la ressource***

Au Maroc, le stock des ressources halieutiques a subi une importante dégradation. Dans une récente étude, l'INRH (Institut National de Recherche Halieutique) a dressé un bilan

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'arrêté résidentiel de 1941, du Dahir de 1954, du Dahir de 1958 et du Dahir de 1970 organisant le mode de fixation des prix du poisson industriel.

<sup>2</sup> Chiffres issus des annuaires statistiques du Maroc, Haut Commissariat au Plan, Rabat.

alarmant sur l'état du stock des ressources halieutiques au Maroc. En effet, 50% des stocks sont jugés dans un état de surexploitation plus ou moins avancée, 40% sont considérés comme étant actuellement pleinement exploités et seulement 10% semblent encore peu touchés par la pression de pêche (Benyouref, 2010)

En dépit des mesures techniques de gestion qui ont été introduites dans certaines pêcheries, plusieurs espèces se trouvent de plus en plus menacées. C'est le cas des céphalopodes et certains petits pélagiques comme les anchois. Par rapport aux céphalopodes par exemple, le nombre de mois d'arrêts biologiques par année est passé de trois mois au cours des années quatre-vingt-dix à huit mois et demi en 2003. Mais, malgré cette restriction, la ressource se fait toujours rare.

L'état de surexploitation dans ces pêcheries s'explique par deux principaux facteurs. D'abord, dans le régime d'exploitation en vigueur, on utilise des filets de pêche peu sélectifs à maillage étroit. Ensuite, l'accumulation des capacités de capture rend l'effort de pêche déployé sur les stocks cibles supérieur à l'effort optimal que peut supporter la ressource. La situation est tellement préoccupante que certains industriels, en particulier ceux de la semi-conserve, commencent à importer la matière première d'Amérique Latine (Chili et Argentine).

### ***3.2. Une faible valeur ajoutée***

Au Maroc, une bonne partie des produits halieutiques est destinée aux industries de sous-produits : huile et farine de poissons. Or ces sous-produits ne présentent généralement qu'une faible valeur ajoutée. De même, une part importante des captures est destinée à l'export sans aucune transformation. D'après les statistiques de l'ONP (Office National de Pêche), plus de 90% des captures de pélagiques et du poisson blanc sont exportées dans l'état brut. Et toujours d'après la même source, 41% de la capture en tonnage ne représente que 3% de la valorisation des produits finaux.

L'intégration des opérateurs de la capture et de la transformation dans une gestion commune de la filière pêche est donc très faible, ce qui rend très difficile la mise en place d'un partenariat économique permettant d'assurer une répartition harmonieuse de la valeur ajoutée de la filière.

En réalité, les opérateurs de la capture n'ont pas intérêt à améliorer significativement la qualité des prises débarquées et les relations commerciales avec le secteur de la transformation. En effet, le gain potentiel est souvent nettement inférieur au surcoût ou à la perte du chiffre d'affaires impacté par les opérations nécessaires à l'amélioration de la qualité du produit. Une étude réalisée par la FENIP (2009) a montré que l'amélioration de la qualité des prises par une gestion rationnelle du stockage à bord (emploi de caisse et de glace) permettrait de faire passer le prix moyen payé par le transformateur d'environ 1,25 dirham à 1,75 dirham, alors que dans le même temps le volume de poisson stocké à bord passerait d'environ 50 tonnes à 15 tonnes. Cette situation se traduirait donc par une perte nette de chiffre d'affaires d'au moins 27500 dirhams.

La faible intégration de la filière s'explique également par la séparation spatiale entre les débarquements réalisés majoritairement au Sud et la fabrication de conserves réalisée majoritairement au Centre du pays (Agadir et Safi). Cela constitue un obstacle à la mise en place d'une démarche « qualité » et de gestion commune de la ressource du filet à la boîte.

Il est également important de noter que la plupart des unités de transformation souffrent de l'irrégularité d'approvisionnement quantitative et qualitative. Cette situation est inhérente à la vétusté de la flotte côtière et artisanale, les mauvaises conditions d'hygiène prévalant au niveau des bateaux de pêche et lors du débarquement, ainsi que par la faiblesse des infrastructures de débarquement et de distribution.

### **3.3. Un faible niveau de consommation**

En comparaison avec d'autres pays, la consommation annuelle par habitant est globalement faible. Elle est inférieure à celle observée au Portugal (60 kg), en France (40 kg), au Sénégal (24,4 kg), en Tunisie (10,6 kg) ou encore en Mauritanie (10,4 kg). Elle correspond à la moitié de la moyenne mondiale qui est d'environ 19 kg par habitant et par an.

Par ailleurs, la consommation des produits de la mer est inégalement répartie entre les différentes régions du Royaume. Elle est faible, voire nulle, dans certaines régions à l'intérieur du pays. Cette faiblesse de la consommation s'explique essentiellement par trois facteurs :

- les coutumes culinaires qui sont principalement à base de viandes (rouge et blanche) ;
- les prix relativement élevés de la majorité des espèces, résultant d'un différentiel du pouvoir d'achat entre le marché extérieur et le marché local, et de la multiplication du nombre d'intermédiaires ;
- les défaillances au niveau des circuits de distribution et la non-maitrise de la chaîne de froid.

La flambée des prix du poisson frais ne s'explique pas uniquement par la rareté du produit, mais surtout par l'anarchie qui caractérise le système de fixation des prix. À l'intérieur de tous les ports, il existe une halle aux poissons où les prix sont fixés à la criée. À l'arrivée de chaque cargaison, les jeux sont déjà faits ; les prix sont appliqués non pas en fonction des mécanismes de l'offre et de la demande, mais selon des procédés douteux, grâce auxquels les intermédiaires empochent des plus-values au détriment des pêcheurs et des consommateurs. Les professionnels sont hors du circuit. Malgré les droits qu'ils payent et quoiqu'ils soient propriétaires de stalles au port, ils sont écartés par une multitude d'intermédiaires qui revendent le poisson aux mareyeurs.

Il s'agit d'un réseau qui agit de manière complètement artificielle sur les prix, avec des marges bénéficiaires excessives (plus de 100%). Si l'on ajoute à cela la facturation par les circuits de distribution, le poisson qui atterrit dans la poêle du consommateur est jugé trop cher et, de surcroît, souvent d'une hygiène douteuse.

### **3.4. L'échec des programmes de mise à niveau**

Au cours de ces quinze dernières années, trois programmes de mise à niveau ont été lancés au profit du secteur halieutique : le programme de mise à niveau industriel de 1997, le plan quinquennal de mise à niveau de la pêche côtière et artisanale (2005-2009), le plan *Ibhar* lancé en 2008 et le plan «*Halieutis* » mis en place en 2009.

S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur les résultats du plan «*Halieutis* » en raison de son caractère récent, les trois premiers programmes ont donné lieu à des résultats décevants. Ainsi, le programme de mise à niveau industriel, qui a pour but d'accroître la compétitivité des entreprises de valorisation des produits de la mer s'est soldé par un échec. Une enquête menée auprès d'un échantillon de PME du secteur de la pêche a permis de rendre compte de la faiblesse de l'impact du programme de mise à niveau adopté sur la compétitivité des entreprises sondées (Hourmat Allah, 2008). Les résultats obtenus suggèrent un grand retard managérial, technique et technologique des entreprises interviewées.

Les normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales exigées par les principaux pays importateurs des produits de la mer, ne sont que partiellement respectées. De même, le système de contrôle sanitaire est souvent peu efficace et trop long. Selon certains professionnels, les vétérinaires marocains jouent le rôle de gendarmes et contraignent la rapidité du processus d'exportation. Ils ne sont pas suffisamment formés en la matière. Aussi, la charge financière qu'impliquent l'inspection et l'analyse systématique avant l'export est

jugée trop lourde (analyse microbiologique, vérification du taux d'histamine et éventuellement le mercure).

La faible implication des entreprises de transformations des produits de la mer dans le processus de mise à niveau est inhérente à plusieurs facteurs : le manque de visibilité, le démarrage tardif de la campagne de sensibilisation, l'inefficacité de la politique de communication, l'absence de traitement différencié, la complexité du dispositif utilisé (multiplicité des acteurs impliqués dans la gestion du programme de mise à niveau) et l'absence de proximité dans les actions (Hourmat Allah, 2008).

Les deux autres programmes sont destinés exclusivement à la pêche côtière et artisanale. Les actions prévues portent essentiellement sur la modernisation de la flotte, le renforcement des structures d'accueil (Villages de Pêcheurs et Points de Débarquement Aménagés) et de commercialisation, et enfin l'amélioration des conditions de vie, de travail et de sécurité des pêcheurs. En dépit de l'importance de l'enveloppe budgétaire consacrée à ces programmes (environ un milliard de dirhams pour le premier et cinq-milliards de dirhams pour le second), l'état de la pêche côtière et artisanale n'a pas beaucoup changé. Les professionnels ont l'impression que les effets de ces programmes ont tardé à se manifester en raison des structures peu adaptées à une meilleure opérationnalisation.

### ***3.5. La persistance de la pêche informelle***

Au Maroc, la réglementation régissant les captures (Dahir du 23 novembre 1973) stipule que l'exercice du droit de la pêche est subordonné à l'obtention d'une licence de pêche valable seulement pour l'année grégorienne au cours de laquelle elle a été délivrée. Mais dans la réalité, une partie des unités de la flotte hauturière (en particulier les céphalopdières) exploite la ressource hors délais et hors quotas. Il s'agit là d'une sorte de braconnage qui porte atteinte à l'avenir du secteur.

Par ailleurs, certaines flottes étrangères pratiquent une pêche sauvage. C'est le cas de la flotte russe, la flotte coréenne et la flotte chinoise qui utilisent des filets non-réglementaires et qui exercent leur activité parfois clandestinement. .

Le segment artisanal enregistre également des dépassements. Déjà en 1998, et pour des considérations extraéconomiques, l'État avait procédé à la régularisation de la situation de plus de 7000 barques clandestines au profit des populations sahraouies. Mais dans la réalité, ce sont quelque 12 000 barques artisanales qui pêchent le poulpe dans le Sud du Maroc. À l'évidence, le différentiel (5000 barques) travaille toujours dans la clandestinité.

Malgré les exigences de la traçabilité, la pêche informelle représente environ un tiers des exportations de poulpe pêché au Maroc. Nous assistons même à une sorte de blanchiment de cette espèce de poisson blanc. En 2006 par exemple, 1106 tonnes de poulpe ont été pêchées à Dakhla, l'un des principaux ports de débarquements du Sud. La même année, la halle de Nador en Méditerranée a enregistré 1164 tonnes de la même espèce. Or, en Méditerranée, le poulpe est très rare, ce qui laisse penser qu'une bonne partie du poulpe pêché au Sud est déclaré au Nord du Maroc (Ghannam, 2007).

## **4. Comprendre les raisons de l'échec des politiques halieutiques**

### ***4.1. L'ineffectivité des politiques halieutiques***

La théorie économique nous apprend que la préparation, et surtout l'exécution des politiques publiques, est une mission très difficile. Cette difficulté s'explique à la fois par des considérations techniques et politiques. Sur le plan technique, les décideurs publics sont tenus de mettre en place de nouvelles règles, de nouvelles procédures et une nouvelle organisation ; autant d'occasions impliquant un risque de commettre des erreurs, de mal anticiper les contraintes et les comportements individuels et collectifs. Sur le plan politique, les décideurs

publics sont souvent amenés à faire des concessions, à faciliter l'adhésion des opposants aux projets de changement, à accepter de nouvelles règles de partage et à supporter un risque de sanction très élevé (El Morchid, 2010).

A l'instar de toutes politiques publiques, l'élaboration des politiques halieutiques supporte des coûts élevés et engendre des résultats sous forme de gains ou de pertes. Mais, la répartition de ces coûts et de ces résultats est souvent fondée sur des décisions politiques non démocratiques, plutôt que sur des critères de justice et d'efficacité.

Initiateurs des projets de réformes, les politiciens se trouvent donc au centre de cette logique redistributive. En quête de légitimité, ils manipulent parfois les politiques publiques pour servir leurs propres intérêts ou les intérêts des parties qu'ils représentent. Pour cela, ils développent des politiques clientélistes et distribuent des privilèges et des avantages. Plus les groupes d'intérêts et les parties prenantes revendiquent, plus ils menacent le pouvoir politique en place et plus ils obtiennent davantage de privilèges (Hayek 1983). Dans ces conditions, l'intérêt de la collectivité s'efface devant l'intérêt des agents individuels ou des groupes qui les représentent. Les effets de ce jeu dépendent des conditions indiquées par la théorie de la recherche de rente (nombre de groupes d'intérêt et de relations entre eux, coûts et risques de la coopération, asymétrie de l'information), ainsi que des stratégies adoptées par les agents (propension à la corruption de la part des politiciens et bureaucrates, inclination à créer des alliances de la part des agents privés, etc.).

Ainsi, lors de l'élaboration des politiques publiques, les groupes d'intérêts et les parties prenantes se positionnent en situation de demandeurs de rente (*rent-seekers*). Si une politique publique est jugée nuisible à leurs avantages acquis, ils s'organisent souvent pour la bloquer ou au moins la retarder. Le processus de marchandage qui naît entre ces groupes et les décideurs politiques (offreurs de rente) est souvent source de gaspillage social. Un tel gaspillage s'explique essentiellement par les coûts de transaction politique, c'est-à-dire les ressources mobilisées pour obtenir la rente comme le pot-de-vin et le tarif des lobbies (ElMorchid 2005).

Ce type de marchandage s'applique aisément aux politiques halieutiques au Maroc. Ainsi, tenant compte de leur capacité d'intervention et de leur statut (gagnant ou perdant), il est possible d'identifier quatre familles de groupes d'intérêt et parties prenantes : les sympathisants dynamiques, les sympathisants résignés, les opposants redoutables et les opposants passifs (Figure 10).

Le premier groupe est composé des sympathisants dynamiques, ceux qui disposent d'un fort pouvoir d'intervention (*capacity building*) et qui ont plus à gagner qu'à perdre en adhérant à des politiques et des programmes de réformes du secteur halieutique. Il s'agit essentiellement des politiciens bienveillants ; ceux qui font prévaloir l'intérêt de la nation sur leur intérêt privé. Ils jouent un rôle moteur dans le processus de modernisation du secteur de la pêche, car ils disposent d'atouts leur facilitant la contribution à la mise en œuvre et le pilotage du changement (pouvoir, soutien des électeurs et des institutions financières internationales, moyens financiers, etc.). La capacité d'action de ce groupe résulte également de la qualité de son organisation et son accès facile à l'information.

Le deuxième groupe est constitué des sympathisants résignés ; ceux qui disposent d'un faible pouvoir d'intervention et qui ont plus à gagner qu'à perdre en acceptant le bon changement. Les membres de ce groupe cherchent à préserver les intérêts des générations futures. À notre avis, la Société Civile, en particulier les ONG qui opèrent dans le domaine du développement durable, est mieux placée pour jouer ce rôle. Mais malheureusement, ce groupe n'est pas encore suffisamment organisé et solide pour qu'il puisse assumer pleinement cette mission.

Le troisième groupe est composé des opposants redoutables ; ceux qui disposent d'un fort pouvoir d'intervention et qui n'ont pas intérêt à ce que les choses changent. Ces opposants constituent un véritable obstacle à la mise en place des politiques halieutiques durables et responsables.

Ce troisième groupe est de loin le plus important et le plus fort. À notre avis, il se compose de six sous-groupes : les décideurs politiques malveillants, les armateurs, les industriels, l'Union Européenne, le lobby espagnol et les bureaucrates.

Les décideurs politiques malveillants forment le sous-groupe le plus impliqué dans les politiques halieutiques. Ce sous-groupe incarne la vieille structure politique marocaine connue sous le nom du « *Makhzen* ». Vu les contraintes externes, il est dans une position délicate. D'un côté, pour des raisons de légitimité, il a tout intérêt à satisfaire les professionnels du secteur en réduisant la pression fiscale, en refusant le renouvellement des Accords de pêche avec des pays étrangers, en accordant plus de Licences, etc. Mais, d'un autre côté, il subit la pression de l'Union Européenne en matière de renouvellement des Accords de pêche. Il n'a pas non plus intérêt à être critiqué par l'opinion publique. Dans ces conditions, trouver un compromis entre ces contraintes n'est pas chose aisée. On comprend dès lors que l'accord ne peut se faire que sur le plus petit commun dénominateur.

Regroupés en plusieurs Associations, les armateurs et les industriels forment deux sous-groupes compacts et très puissants. Ils ont un très grand pouvoir d'intervention leur permettant de bloquer l'adoption de n'importe quel projet de réforme ou au moins de nuire gravement à sa mise en œuvre. Ils n'aspirent pas à la modernisation du secteur de la pêche, car ils trouvent leur compte dans l'archaïsme. D'ailleurs, chaque fois que les politiques publiques menacent leurs intérêts (comme c'est le cas lors de l'élaboration du Plan *Halieutis*), ils ont tendance à se mobiliser. La capacité d'action de ces deux sous-groupes résulte de leur aptitude élevée à l'action collective et la place privilégiée de certains de leurs membres dans la structure politique marocaine. Elle résulte également de la qualité de son organisation, de son niveau élevé d'instruction et de son accès facile à l'information.

Afin d'atténuer l'opposition des armateurs et des industriels, le gouvernement marocain a opté pour deux stratégies opposées : la stratégie d'assurance qui consiste à donner des gages ou des contreparties financières susceptibles de les rassurer quant à leur niveau de profit à court terme, et la stratégie de la balkanisation qui consiste en la multiplication anarchique des Associations et des Fédérations regroupant les Professionnels du secteur de la pêche. Aujourd'hui, on compte une vingtaine d'Associations Professionnelles opérant dans le domaine de la pêche. À l'évidence, l'objectif de cette balkanisation est d'affaiblir le pouvoir d'intervention de ces entités. À cela s'ajoute le caractère conflictuel des relations entre les différentes composantes du corps professionnel (pêche hauturière, pêche côtière, pêche artisanale, conserve, semi-conserve, congélation, etc.). La plupart des situations conflictuelles viennent du fait que chacun est persuadé de détenir « sa vérité », et tout cela dans un contexte de carence d'information et de connaissance à caractère scientifique, économique et sociologique.

L'Union Européenne est également impliquée, même indirectement, dans la définition du contenu des politiques halieutiques au Maroc. Il s'agit d'un groupe très puissant, qui n'hésite pas à utiliser l'arme économique pour pousser le Maroc à plus de concessions lors du processus de négociation portant sur les Accords de pêche. Son objectif est de défendre les intérêts des pêcheurs communautaires ayant l'habitude d'exploiter les ressources halieutiques marocaines (surtout les Espagnols et les Portugais). On comprend dès lors qu'une politique de pêche durable et responsable ne cadre pas parfaitement avec les objectifs à court terme de l'Union Européenne. Il convient aussi de signaler que cette institution intervient de plus en

plus pour imposer aux exportateurs marocains des produits de la mer des règles de traçabilité et le respect de certaines normes sanitaires, phytosanitaires et environnementales.

L'avant-dernier sous-groupe formant les opposants redoutables est le lobby espagnol de pêche. Ce dernier est tellement fort qu'il est en position d'orienter les politiques halieutiques de l'Union Européenne en fonction de ses intérêts. D'ailleurs, pour beaucoup d'observateurs, le dernier Accord de pêche avec l'Union Européenne a vu le jour, entre autres, grâce à la pression de ce Lobby.

Le dernier sous-groupe impliqué dans l'opposition est formé des bureaucrates (les exécutifs). Chargé de mettre en application le contenu des politiques halieutiques, ce sous-groupe comprend essentiellement les fonctionnaires des organismes intervenants dans l'implémentation des politiques halieutiques. Il s'agit des fonctionnaires du Ministère de tutelle, de l'ONP (Office National des Pêches), de l'INRH (Institut National de Recherche Halieutique), de l'ANP (Agence Nationale des Ports), des Chambres des Pêches Maritimes, de la marine royale et de la gendarmerie royale. Ces acteurs se comportent souvent en cavaliers clandestins. Ils adhèrent à toutes politiques visant la gestion durable et responsable de la ressource sans avoir l'audace de s'impliquer activement dans le processus d'exécution et de vente desdites politiques. Ils sont généralement démotivés à accomplir de telles tâches en l'absence de transferts directs. Ce sont des gens qui n'ont plus le goût de s'occuper des affaires courantes ; leurs méthodes de travail n'assurent pas une transparence sur les actions publiques et leur responsabilité est loin d'être effective pour exécuter les tâches qui leur sont assignées. La défaillance du cadre de travail et du système de rémunération, l'absence d'un mécanisme efficace de gestion des carrières, la défaillance du système éducatif et l'absence du civisme et d'esprit de citoyenneté sont autant de facteurs qui expliquent ce type de comportement.

Le quatrième et dernier groupe impliqué dans les politiques halieutiques au Maroc est composé des opposants passifs ; ceux qui disposent d'un faible pouvoir d'intervention et qui sont victimes des politiques visant le changement, en particulier la politique de préservation de la ressource. Il s'agit essentiellement des pêcheurs et des salariés des industries de transformation des produits de la mer. Faiblement syndiqués, ces agents forment un groupe sans cohésion et souvent caché. À l'évidence, ils ne peuvent que se résigner au sort qui leur sera fait, même si celui-ci leur déplaît (être privés de leurs salaires durant les périodes de repos biologique pour les pêcheurs et être contraint au chômage technique ou saisonnier pour les salariés des industries de transformation des produits de la mer).

La présence de plusieurs groupes d'intérêt dans le secteur de la pêche peut nuire à la productivité du capital et probablement aussi à la croissance. En effet, une augmentation des revenus tirés de l'exploitation des ressources entraîne souvent des pressions pour un accroissement des transferts en direction de chaque groupe. Cet accroissement s'opère en direction des activités non productives. Et c'est cette mauvaise allocation des ressources qui peut conduire à une réduction de la productivité du capital, ou ce que Tornell et Lane (1999) appellent : effet de voracité (*Voracity effect*). Ceci est d'autant plus vrai que les groupes sociaux impliqués dans les politiques halieutiques n'ont pas tous accès aux informations nécessaires qui leur permettent de réclamer des Droits (asymétrie de l'information). Les politiciens, les bureaucrates, les armateurs de la pêche hauturière et certains industriels en savent plus que les autres.

Signalons enfin que le poids de certains groupes diffère selon les phases des politiques halieutiques. Ils adhèrent souvent aux dites politiques au moment de leur préparation, mais lors du processus d'implémentation, ils manifestent une forte opposition. Une telle opposition est souvent source de gaspillage, car elle pousse les décideurs publics à abandonner certaines dispositions avant même leur aboutissement. Ce changement de tactique de la part de ces

groupes d'intérêt s'explique souvent par des considérations d'apprentissage et d'asymétrie informationnelle. En effet, l'évolution du processus d'exécution des politiques halieutiques apporte souvent de nouvelles informations, ce qui permet aux membres de chaque groupe d'intérêt ou de chaque partie prenante d'améliorer régulièrement son niveau d'apprentissage sur le tas (*learning by doing*) et de réagir en conséquence.

#### **4.2. L'inefficacité des aides aux professionnels**

Conscient de l'importance des ressources halieutiques dans le développement économique du pays, le Maroc a élaboré plusieurs lois instituant des avantages fiscaux et financiers au profit des opérateurs qui investissent dans le secteur de la pêche (Code des investissements maritimes de 1973, Code des investissements maritimes de 1984, etc.). L'instrument incitatif le plus utilisé est l'exonération fiscale pendant les premières années d'investissement ou d'exploitation (congés fiscaux). Or le recours à cet instrument est souvent douteux. En effet, l'exonération fiscale est souvent accordée sans égard au montant des bénéfices visés, ce qui profitait aux grands investisseurs (les armateurs de la pêche hauturière et les grands industriels) qui prévoyaient de réaliser des bénéfices importants et qui auraient investi même en l'absence d'une telle aide. En outre, la durée d'application de l'exonération fiscale est souvent prolongée à l'excès lorsque des investisseurs réussissent, par divers moyens, à déguiser les investissements existants en nouveaux investissements (par exemple, en mettant fin à un projet pour le relancer sous un nom différent tout en conservant la propriété). Enfin, l'exonération fiscale n'est pas conforme avec la stratégie de limitation de l'effort de pêche que prône le gouvernement marocain.

D'un autre côté, et pour des raisons politiques, toutes les entreprises du secteur de la pêche qui opèrent dans le Sud du Maroc (Provinces du Sahara) ne paient aucun impôt, et ce, en vertu d'une exonération de fait et non de droit<sup>3</sup>. De même, les facteurs de production y coûtent moins cher en raison de la non-imposition du facteur travail (exonération totale de l'impôt sur le revenu) et du facteur capital (exonération totale de la taxe intérieure de consommation qui pèse sur les produits pétroliers et de la TVA qui pèse sur les charges d'intérêts et sur les intrants). Cette panoplie d'avantages fiscaux a entraîné une intense migration des entreprises de valorisation de produits de la mer installées dans le reste du pays vers les provinces du Sud, en particulier Dakhla. Parallèlement, la majorité des nouvelles sociétés choisissent la domiciliation dans ces provinces. En l'espace de quinze ans, le pourcentage des sociétés de pêche enregistrée dans les provinces du Sud est passé de 3% à 40%.

En dépit de cette forte progression, la réalité du terrain est tout autre. Nombreux sont les entrepreneurs qui montent un siège fictif dans le Sud alors que l'essentiel de leur activité est basé à Casablanca ou Agadir.

Tout en augmentant de façon anarchique l'effort de pêche, cette défiscalisation des provinces du Sud représente un manque à gagner conséquent pour le budget de l'État. Elle n'est ni démocratique, ni équitable. Elle a été taillée sur mesure pour servir avant tout les intérêts des armateurs et des industriels. Il s'agit dès lors d'une véritable source de captation de rente.

Par ailleurs, les exportations des produits de la mer constituent une source importante de devises pour le Maroc. En 2008 par exemple, le Maroc a exporté plus d'un milliard de dollars de produits de la mer, ce qui représente presque 50% des exportations agroalimentaires marocaines. Et c'est pour tenir compte de cette donnée que le gouvernement marocain a mis

---

<sup>3</sup> Signalons que la même situation avait prévalu à Tanger avant 2008. Les sociétés implantées dans cette ville étaient soumises aux impôts sur le résultat à taux réduit. Mais, en vertu de loi des Finances de 2008, ces sociétés sont appelées à payer leurs impôts conformément au Droit commun.

en place un arsenal de mesures visant à inciter les professionnels du secteur de la pêche à accroître leur présence sur les marchés étrangers.

Le régime marocain d'incitation aux exportations est fondé uniquement sur la politique de la carotte ; pas de bâton. En effet, les professionnels bénéficient de plusieurs avantages, en particulier des exonérations fiscales et des facilitations de crédits. Mais, en contrepartie, le législateur n'a jamais exigé des résultats concrets en termes d'accroissement du chiffre d'affaires à l'export ou du nombre de marchés étrangers desservis. Les objectifs à atteindre ne sont jamais chiffrés contrairement aux expériences coréennes et chinoises par exemple (Rodrik, 2002). De même, les procédures d'évaluation de la performance ne sont jamais appliquées. Dans ces conditions, on comprend que ce type de mécanismes constitue une source de captation de rente.

En se référant aux outils de la théorie néoclassique, il est possible de démontrer l'inefficacité des aides accordées aux professionnels du secteur de la pêche (armateurs et industriels). Ces derniers cherchent, par hypothèse, à maximiser leur profit. Cela se produit lorsque le coût marginal égalise la recette marginale. Supposons en outre que la fonction de demande des produits de la mer sur le marché mondial est infiniment élastique.

Si les exportateurs des produits de la mer décident d'accroître le profit, le coût moyen aura tendance à baisser. Graphiquement, la courbe de coût moyen (CM) se déplace vers le bas, alors que la courbe de coût marginal (Cm) reste la même. Il en résulte un accroissement des profits anormaux (*Abnormal profits*) des exportateurs pour la même quantité exportée. À ce niveau, la théorie économique nous enseigne qu'en l'absence des barrières à l'entrée, de nouvelles entreprises vont se manifester immédiatement sur le marché, ce qui est de nature à accroître les exportations. Mais cela ne se produit pas dans le cas des produits de la mer marocains, et ce, pour plusieurs raisons : la rareté de la ressource, l'augmentation des droits d'entrée sur les marchés étrangers en raison des coûts de transaction élevés (complexités des procédures douanières et coûts d'ajustement à l'export), l'asymétrie de l'information, l'obligation de se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires exigées par les importateurs, et la marge bénéficiaire souvent élevée sur le marché intérieur comparativement au marché extérieur.

Trois résultats découlent de ce processus : une captation importante de rente, une perte financière pour l'État et une quasi-stagnation des exportations. Cependant, cela ne remet pas complètement en cause l'efficacité de ce mécanisme d'aides aux exportateurs des produits de la mer. Si nous introduisons par exemple le mécanisme de sanctions (obtenir des aides publiques avec l'obligation d'augmenter les exportations sous peine de sanctions), les exportateurs seront obligés de réviser leurs exportations à la hausse, ce qui accroîtra leur coût moyen à court terme et réduira leurs profits. Ce manque à gagner aura tendance à disparaître à long terme avec le déplacement de la courbe de coût moyen.

#### **4.3. Une faible qualité des institutions**

Au Maroc, comme dans la majorité des pays arabes, la politique halieutique dans son ensemble est caractérisée par l'absence d'institutions de bonne qualité. Depuis l'indépendance, aucune stratégie claire et durable n'a été mise en place. Tout est improvisé. Plusieurs facteurs se sont conjugués pour expliquer cette situation. Citons à titre illustratif : les changements réguliers de la tutelle ministérielle, la défaillance de la gestion de la ressource, la persistance d'un décalage important entre les orientations officielles et les aspirations des professionnels du secteur, la vétusté de la réglementation, la corruption, etc.

Sur le plan institutionnel, depuis les années soixante, la gestion des ressources halieutiques a toujours été le maillon pauvre du gouvernement marocain. Elle a été tantôt rattachée au Ministère de l'Agriculture, tantôt à un Ministère à part entière, ou encore à un Secrétariat

d'État. Elle a été également érigée à plusieurs reprises en simple Direction rattachée à d'autres Ministères.

Conformément aux dispositions du décret fixant ses attributions, le ministère des Pêches Maritimes « est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre, la politique du gouvernement dans les domaines de la pêche maritime, des cultures marines, des industries de traitement et de transformation des produits de la pêche.... De concevoir la stratégie de développement du secteur maritime et des activités annexes....et à cet effet élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion des pêcheries.... »<sup>4</sup>. Mais en réalité, la gestion du secteur échappe complètement à ce Ministère. Ce sont les deux principaux Ministères de souveraineté (Ministère de l'Intérieur et Ministère des Affaires Etrangères) qui contrôlent véritablement le secteur. Le premier intervient dans l'octroi des licences de pêche à certains groupes sociaux puissants et organisés (dignitaires, pêcheurs du Sud, militaires, etc.) soit à titre de récompense, soit pour prévenir le risque de tensions sociales ou d'opposition forte. Son principal objectif est la stabilité politique et sociale. Quant au Ministère des Affaires Etrangères, il est le principal acteur des licences octroyées aux étrangers. Il adopte une stratégie fondée sur une logique plutôt politique. Les licences de pêche sont souvent utilisées comme moyen de pression sur les espagnols en temps de crises. Elles sont également utilisées comme outil pour défendre les intérêts géostratégiques du Royaume (Accords de pêche avec la Russie et avec la Chine).

Malgré les dépassements constatés en matière d'exploitation de la ressource, le Ministère de tutelle ne dispose pas de l'outil nécessaire pour redresser les torts commis dans le secteur. De même, la désignation de certaines personnalités à la tête des structures chargées de gérer le secteur de la pêche n'a pas toujours obéi à des règles de compétence, de capacité et d'expérience. Le secteur n'a pas été à l'abri de certaines instabilités qui peuvent être source de baisse de productivité et de motivation de la part des gestionnaires à tous les échelons.

Les fonctionnaires manquent souvent de motivation. Au lieu de jouer le rôle d'accompagnateur et de facilitateur, ils se contentent d'appliquer les lois et les règlements. Il s'agit d'une machine administrative statique qui réagit mal aux attentes des professionnels ou pour le moins en retard. De même, les ressources financières et budgétaires gérées par cette administration sont souvent dérisoires et leur affectation n'obéit à aucune règle d'efficience et d'équité. Les ressources de l'État sont donc dépensées uniquement pour tenir compte de la nullité budgétaire. Ce comportement s'explique essentiellement par le manque de vision stratégique en fonction des résultats escomptés. Les différentes Fédérations opérant dans le secteur ne sont pas épargnées par le marasme halieutique. Ces structures souffrent de la mauvaise gestion, de la primauté des intérêts privés, du clientélisme, etc.

Par ailleurs, le secteur halieutique est encadré d'une réglementation assez ancienne (Dahir du 23 novembre 1973). L'absence d'une évolution constante de nouveaux textes législatifs a créé une certaine inadéquation entre le dispositif juridique et le développement des techniques. L'écart ne cesse de se creuser entre les textes juridiques et la réalité des faits. Aussi, cette réglementation est très complexe. En raison de la multiplicité des intervenants et l'imprécision des attributions, mais aussi l'absence d'une stratégie de coordination et de contrôle, le secteur halieutique est devenu un terrain propice à la corruption. Celle-ci est présente à tous les niveaux de la filière (les autorisations, les licences de pêche, les déclarations des prises, l'inspection, les ventes aux ports, les exportations, les importations, etc.). Elle prend des formes classiques comme le favoritisme, l'ingérence, la concussion, le trafic d'influence, etc. Par exemple, les licences de pêches hauturières ont été attribuées durant les années soixante-dix dans des conditions peu transparentes. De même, la loi interdit aux usines d'effectuer des transactions directes avec les armateurs. Chaque bateau qui rentre

---

<sup>4</sup> Article premier du décret n° 2-94-858 du 20 janvier 1995

au port est tenu de déclarer ses prises au bureau de contrôle relevant de l'Office National des Pêches (ONP). Mais, en raison de la complicité de certains fonctionnaires, seule une dizaine de bateaux respecte cette règle. Le reste écoule une partie de leurs prises sur le marché noir. Certains vont même jusqu'à déclarer qu'ils sont rentrés à vide pour échapper aux impôts. La violation des pêcheries est également chose courante dans la pratique de la pêche au Maroc, surtout industrielle. Certains pêcheurs industriels vont au-delà de leur délai ou de leur zone de pêche autorisés officiellement. Les contrôleurs se taisent parfois et deviennent leurs complices en échange de pots-de-vin. Et même en cas d'infraction déclarée, l'unité de pêche est rapidement libérée moyennant une amende dérisoire.

Vu la vétusté des structures de l'économie halieutique au Maroc, les institutions formelles (Ministère de tutelle, ONP, INRH, Chambres maritimes) sont inefficaces. Elles sont incapables d'amorcer une dynamique de changement dans la gestion des ressources halieutiques. Les rares changements constatés ont été le résultat du déclenchement de crises aussi bien internes (mouvants sociaux dans les villes côtières, risque d'instabilité politique, etc.) qu'externes (relations souvent tendues avec l'Espagne).

À travers cette description, il semble que les institutions chargées de gérer les ressources halieutiques au Maroc ne sont pas efficaces. Or comme le suggèrent Mehlum et al. (2006), si les institutions sont de mauvaise qualité, les activités de captation de rente (*rent-seeking*) deviennent plus profitables par rapport aux activités productives. En effet, en l'absence des institutions de bonne qualité, le coût d'opportunité des activités de captation de rente diminue. Dans ces conditions, les professionnels du secteur halieutique auront tendance à se lancer dans la recherche de rente, plutôt que de se consacrer à l'activité productive de pêche. Les activités de recherche de rente prennent ici la forme de cagnotte fiscale, de transferts directs, de trafic de stupéfiants parallèlement à l'activité de pêche, d'activités informelles, etc.

#### ***4.5. L'inefficacité des politiques de régulation de l'effort de pêche***

Pour réduire l'effort de pêche et préserver les ressources halieutiques, le Maroc a toujours préconisé la politique de repos biologiques. Et à partir, cette politique a été renforcée par le système de limitation des captures.

Bien que l'instauration des périodes de repos biologiques soit facile et gérable, elle a entraîné des effets pervers, parfois même en contradiction avec les objectifs fixés initialement. Ainsi, le fait d'arrêter quelque quatre-cents navires pour les faire repartir au même moment est source de précarité. Il pose un problème de concentration massive de l'effort de pêche sur des zones délimitées et pendant un laps de temps de plus en plus réduit. Les prises par unité d'effort (PUE.) sont fortes les premières semaines de pêche, déclinent rapidement, pour retomber à des niveaux équivalents à ceux d'avant le repos. Dans ces conditions, les bénéfices biologiques, essentiellement le gain de poids des espèces pêchées, se dissipent à un rythme très rapide : quelques jours ou quelques semaines suffisent pour que les chaluts engloutissent la majeure partie de la production annuelle à la fin du repos biologique.

Concernant particulièrement la pêcherie des céphalopodes, groupe d'espèces à haute valeur commerciale, les repos biologiques ont permis de retarder une dépréciation accélérée de la ressource. Néanmoins, elles ont entraîné une modification de la stratégie de pêche. L'exploitation du poulpe est désormais dépendante de la productivité de la ressource après chaque période de fermeture. Les extensions de la durée des repos biologiques, opérées par le Maroc depuis 1994 ont donné lieu à des surproductions de poulpe dépassant les capacités de congélation et d'absorption des marchés et, par là, à une dépréciation des prix de vente. En plus, le système de gestion basé sur les licences ne permet pas de réguler, en termes d'impact sur la ressource, le niveau de l'effort de pêche ou de la capacité de pêche effective.

S'agissant du système de limitation des captures (quotas), il a été introduit comme complément aux repos biologiques afin de répartir les coûts et les bénéfices entre les différents segments de façon acceptable. Il faut dire que contrairement au repos biologique, qui a suscité une réaction négative de la part des Professionnels de la pêche hauturière, le système des quotas a été plus au moins bien accueilli. En effet, ces Professionnels se sont finalement rendu compte que le système de repos biologique n'est pas conforme avec l'objectif de la stabilité des prix. Le quota paraît dès lors comme une alternative pour permettre un meilleur ajustement des prix des produits de la mer sur le marché extérieur. Mais le défaut majeur de ce système est qu'il encourage les ventes des captures en dehors du circuit officiel.

En raison de l'insuffisance du système de surveillance et la complicité de certains fonctionnaires chargés du contrôle, les politiques de régulation de l'effort de pêche n'ont pas eu les résultats escomptés. D'abord, ces politiques ont contribué à l'émergence d'une flotte pirate, qui opère dans les pêcheries marocaines en toute illégalité. Ensuite, ces mêmes politiques ont favorisé l'apparition des barques artisanales pêchant les espèces protégées, en particulier les céphalopodes. Ainsi, durant les années quatre-vingt-dix, une certaine anarchie s'est installée dans le secteur, et pour des considérations extra-économiques, l'État n'a réagi que timidement.

## **5. Conclusion**

Le secteur halieutique occupe une place stratégique dans l'économie marocaine. Sa contribution dans le PIB et dans la création de l'emploi est significative. Mais, en dépit de cette importance, le secteur est frappé d'une crise sans précédent. Au cœur de cette crise, une législation floue, une déficience des structures, des rapports conflictuels entre les différents groupes sociaux, une faible qualité des institutions, et des instruments de régulation peu efficaces.

Essentiellement côtière, la flotte de pêche marocaine est caractérisée par l'absence de restructuration rationnelle. De même, la législation est restée figée depuis plusieurs années et la ressource se fait, de plus en plus, rare. À l'évidence, cela contribue à réduire les potentialités de la compétitivité du secteur, aussi bien au niveau de la qualité qu'au niveau de la production.

Les pouvoirs publics sont conscients de la nécessité de mettre en place une stratégie globale qui tient compte des facteurs bioéconomiques et juridico-institutionnels. Toutefois, le renforcement de l'appareil institutionnel, la modernisation des entreprises en mer et à terre, ainsi que la redynamisation du circuit de commercialisation, doivent être accompagnés par un appui considérable à la recherche scientifique, à la formation professionnelle et à la mise à niveau de l'arsenal réglementaire.

À l'heure actuelle, c'est surtout la réduction de la matière première, ses limites en capacité de reproduction et la forte demande à laquelle elle est constamment soumise qui militent en faveur de la recherche de nouvelles formules et de nouveaux procédés pour valoriser la ressource. Dans ce cadre, on peut dire que malgré les efforts déployés par les opérateurs pour répondre aux normes imposées par le marché international, le secteur n'a toujours pas su profiter des différentes opportunités dues à la forte demande exercée sur les produits de la mer.

Le lien qui existe entre les instruments de la politique économique et la surpêche est une question qui préoccupe les parties prenantes du secteur de la pêche au Maroc. Les aides publiques constituent une dépense de l'État en faveur de l'amélioration des pêches en vue d'instaurer une durabilité du secteur. Mais, malheureusement, ces aides mènent à une surcapitalisation des pêcheries. De même, la fiscalité, qui a pour objectif une meilleure

gestion des ressources halieutiques, contribue aux effets néfastes sur le secteur directement en augmentant l'effort de pêche et indirectement par l'impact des aides publiques sur la durabilité des pêches.

Par ailleurs, la pêche au Maroc a toujours été perçue comme un secteur de rente artificielle. La gestion du secteur a été à l'origine d'un marchandage dynamique entre plusieurs groupes sociaux en quête de rente. Le résultat de ce marchandage est l'établissement d'un équilibre fragile. La situation actuelle est caractérisée par une paralysée quasi complète ne permettant la mise en œuvre efficace d'aucune loi visant la préservation de la ressource. Seuls quelques réglages techniques sont effectués.

Les mesures de politique économique associées à la gestion des pêches au Maroc connaissent certaines failles au regard des nouveaux objectifs de durabilité et de gouvernance. Dans un secteur où les habitudes, mais aussi les pouvoirs, sont extrêmement fortes, on n'impose pas facilement des réformes. La recherche de rente demeure une caractéristique fondamentale du secteur. Vouloir l'abolir n'est pas chose aisée. Cela dépend de la capacité des différents intervenants dans le secteur à accepter le changement. Nous estimons que dans des situations difficiles comme celle du Maroc, la participation sociale (ou citoyenne) dans la régulation des usages et l'instauration des quotas individuels transférables (QIT) constituent le meilleur outil d'amélioration de la gestion des ressources halieutiques. La gestion contractuelle permettra de passer d'une politique coercitive à une politique de concertation, qui responsabilise et rend aux pêcheurs leur dignité. Les mesures de limitations des captures seront d'autant mieux respectées qu'elles seront prises par les pêcheurs-gestionnaires eux-mêmes, qui seront aussi chargés de les faire respecter sur le terrain.

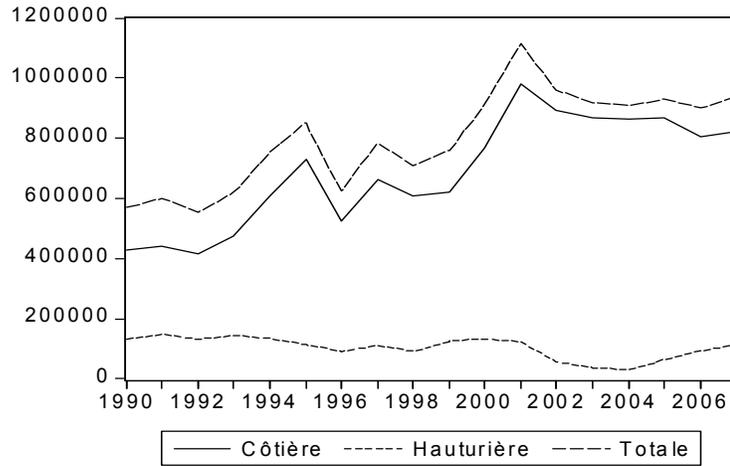
En dépit de cette réflexion critique, on ne saurait nier le rôle socioéconomique que joue le secteur de la pêche à différents niveaux. C'est un secteur intégré, diversifié et dynamique, dont les potentialités ne demandent qu'à être mieux stimulées pour continuer à en faire une composante importante du tissu économique marocain.

## Références

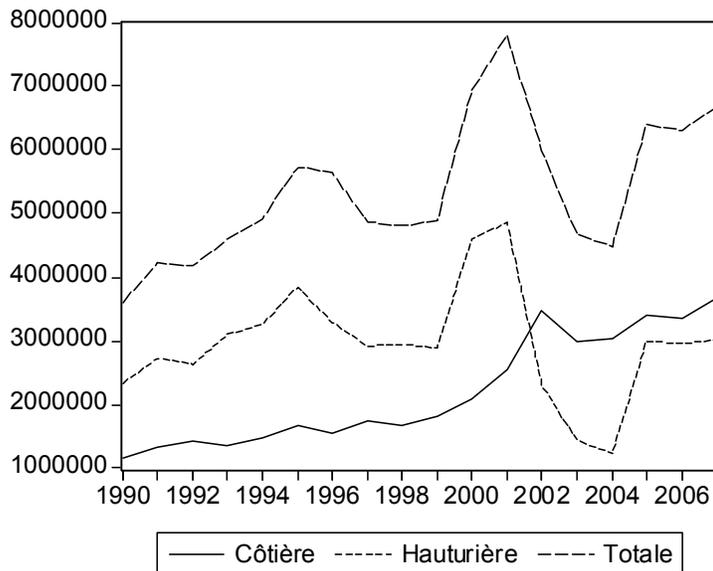
- Berraho A. (1998), Ressources halieutiques et potentialités aquacoles du Maroc Expo 98 Lisbonne, éditions Okad, 82 p
- Berraho A. et Orbi A. (1996), Potentialités aquacoles du littoral et perspectives futures. Document interne, INRH, Casablanca.
- Catanzano. J., (1998). Appui à l'étude des potentialités de développement en Aquaculture. Projet TCP/FAO/MOR 5612, 117p.
- Département des Pêches Maritimes (2003), Rapport d'activité 2003. Document du Département des Pêches Maritimes.
- Département des Pêches Maritimes (2007), Mer en chiffres 1990-2007. Document du Département des pêches maritimes, Rabat.
- El Morchid B. (2010) « Recherche de rente et processus de réformes politiques et institutionnelles dans le monde Arabe : la leçon marocaine », *Revue addaoulia*, n° 5, Marrakech
- FAO (2004), Fishery Statistics. Yearbook Aquaculture production 2002. Vol.94/2. Rome, FAO. 193 p.
- Fassi Fihri A., (2001), Profil de l'industrie de la pêche au Maroc. Communication orale dans le séminaire : Squid & pelagics. Agadir, le 22-10-2001.
- Ghannam F. (2007), « 10% du poulpe destiné à l'export est d'origine frauduleuse », *La vie économique* du 25/05/2007
- Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification (2005), Rapport annuel de la pêche continentale de 2000 à 2004. Doc. HCEFLD
- Hourmat Allah H. (2009), Contribution à l'étude des facteurs de contingence de l'internationalisation des PME familiales du secteur de la pêche au Maroc, Thèse en Sciences de Gestion, Faculté de Droit, Marrakech.
- INRH (2002), *Ressources Halieutiques : situation et niveau d'exploitation*. pp 167.
- Krueger A. (1974). «The political economy of the rent-seeking society », *American Economic Review*, vol. 64, pp. 183-204.
- Krueger A. (1992). *The political economy of agricultural pricing policy*. Five volumes. Johns Hopkins University Press.
- Lafay J.D. et Lecaillon J. (1993), *La dimension politique de l'ajustement*. OCDE, Centre de Développement, Paris
- Lahlou A. (1990), *Le Maroc et le droit des pêches maritimes*, Numéro de tome de l'ouvrage LXXXIX. pp : 439. Bibliothèque de droit international. Paris.
- Ministère des Pêches Maritimes (2002), Aménagement et gestion responsable des ressources halieutiques. 1<sup>ère</sup> session du conseil supérieur pour la sauvegarde et l'exploitation du patrimoine halieutique. Document n°12, p: 97 et 98.
- Naji M. (2003). L'impact du commerce international des produits de la pêche sur la sécurité alimentaire au Maroc. pp : 28.
- Nejar N. (2002), « La politique des pêches au Maroc -Analyse et propositions- ». *Document de travail n° 78*, Ministère de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme. Rabat. pp 13.

- Rodrik, D. (1993), « The Positive Economics of Policy Reform », *The American Economic Review*, Vol.83, n°2, May, pp 356-361.
- Rodrik, D. (1995), « The Dynamics of Political Support for Reform in Economies in Transition », *Journal of Japanese and International Economies* 9, 403-425.
- Rodrik, D. (2000), « Institutions for high quality growth: What they are and how to acquire them », *Studies in Comparative International Development* 35(3): 3-31.
- Rodrik, D. (2002), « After Neoliberalism, What? », Cambridge, Mass., Harvard University (unpublished).
- Sbai L. (1999), *Pêche industrielle et industries de pêche au Maroc*, éditions Les Belles Couleurs, Rabat.

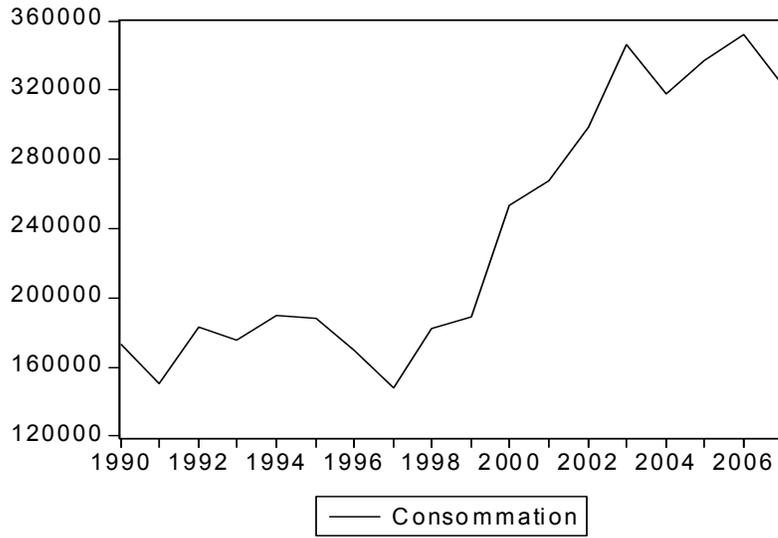
**Figure 1 : Évolution de la production halieutique marocaine entre 1990 et 2007 (en Tonnes)**



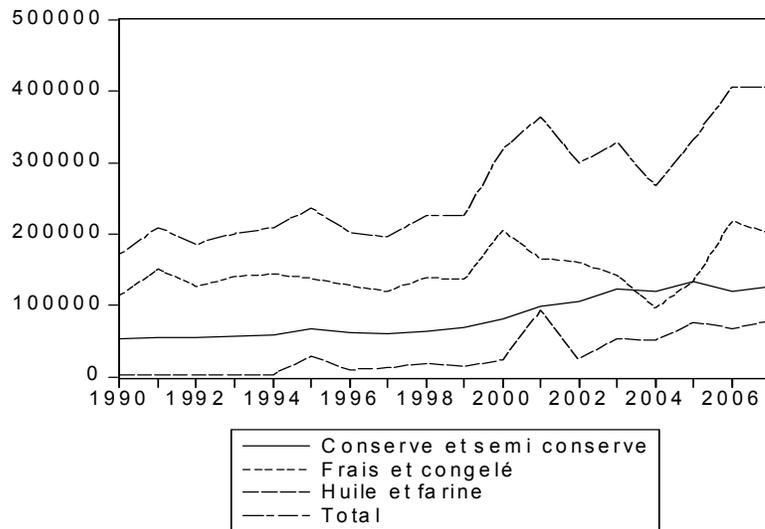
**Figure 2 : Évolution de la production halieutique marocaine entre 1990 et 2007 (en milliers de dirhams)**



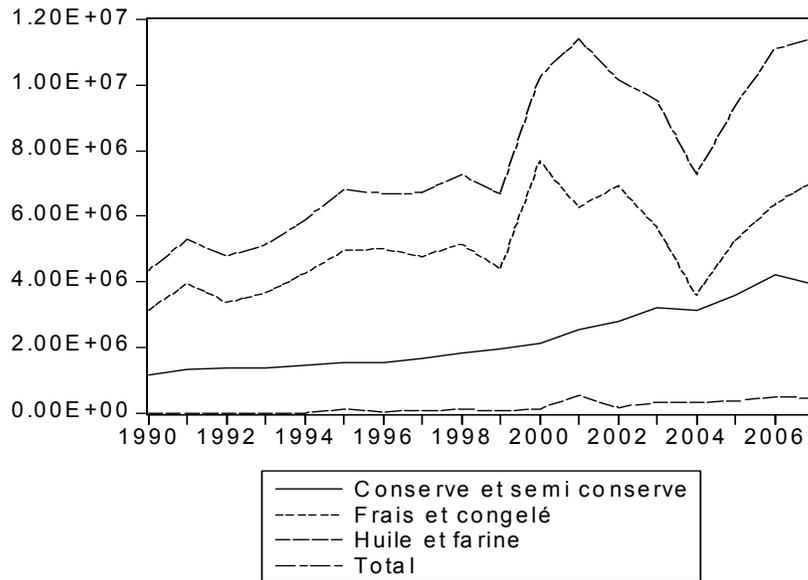
**Figure 3 : Évolution de la consommation nationale des produits de la pêche entre 1990 et 2007 (en tonnes)**



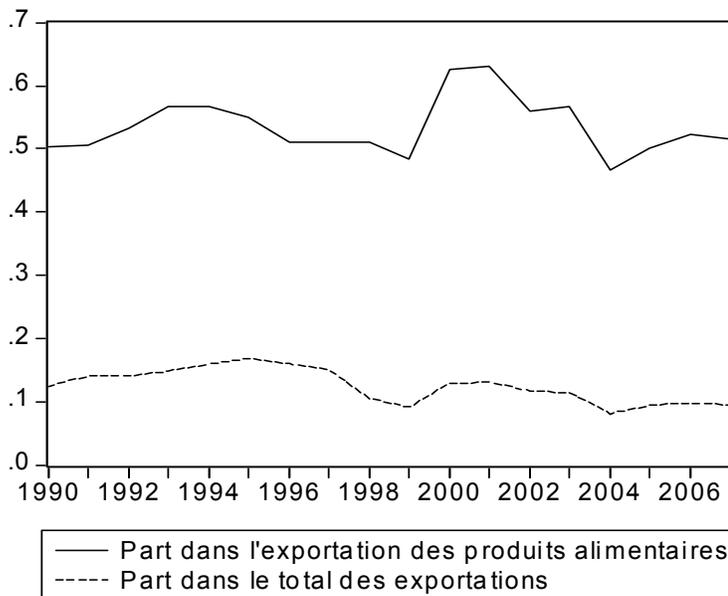
**Figure 4 : Évolution des exportations des produits de la mer entre 1990 et 2007 (en tonnes)**



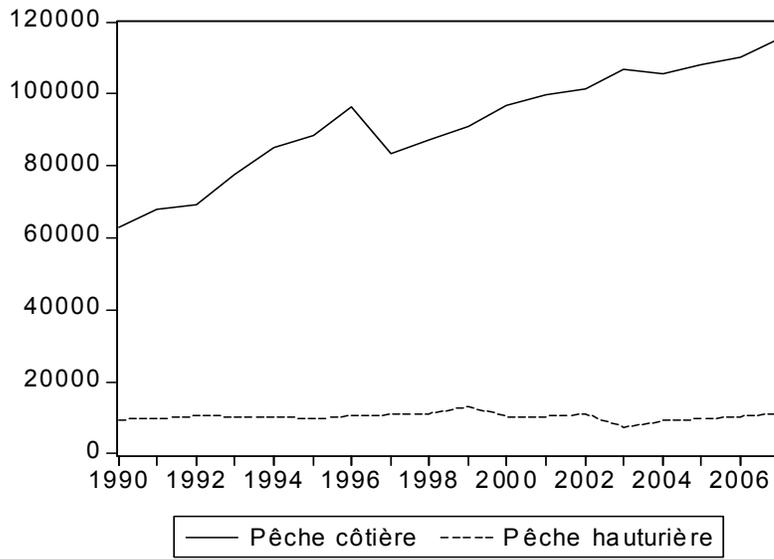
**Figure 5 : Évolution des exportations des produits de la mer entre 1990 et 2007 (en milliers de dirhams)**



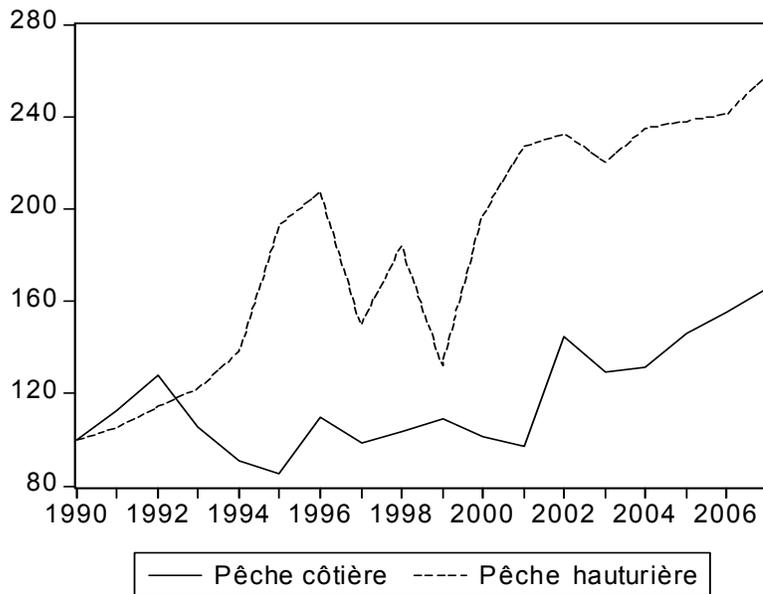
**Figure 6 : Évolution des parts des exportations des produits de la mer dans les exportations des produits alimentaires et des exportations totales entre 1990 et 2007**



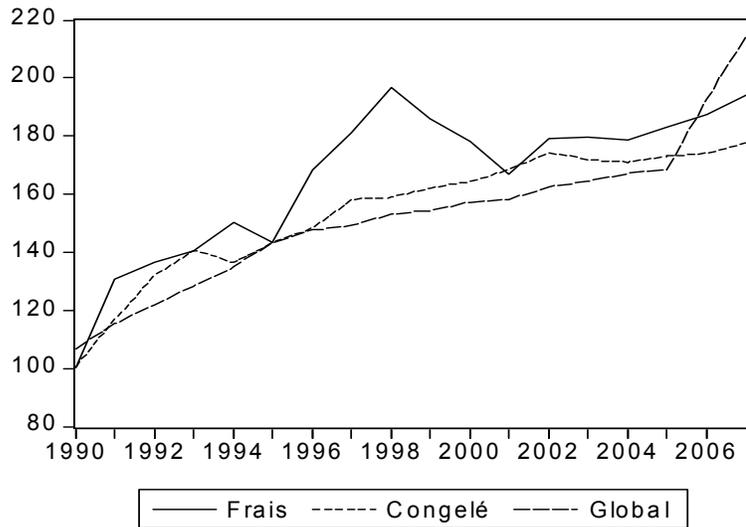
**Figure 7 : Évolution de l'emploi par type de pêches entre 1990 et 2007**



**Figure 8 : Évolution des prix moyens de la production halieutique nationale (Indice base 100 en 1980)**



**Figure 9 : Évolution de l'indice des prix à la consommation des produits de la mer (base 100 en 1989)**



**Figure 10 : Typologie des groupes d'intérêt et parties prenantes**

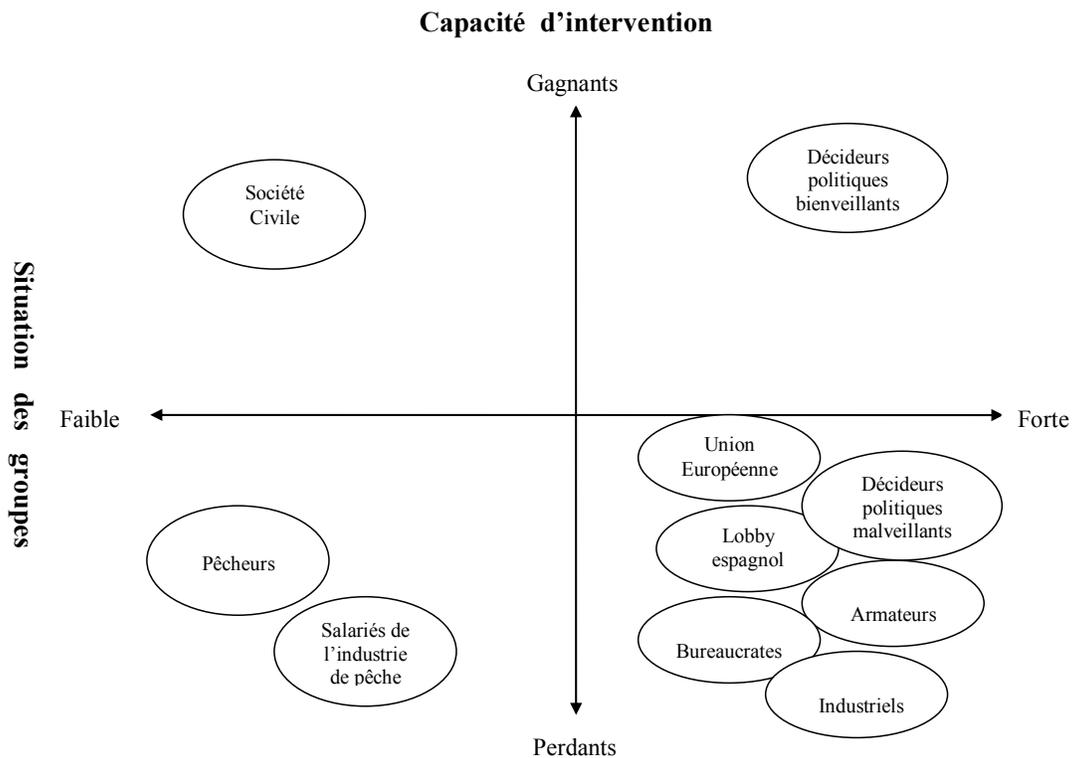
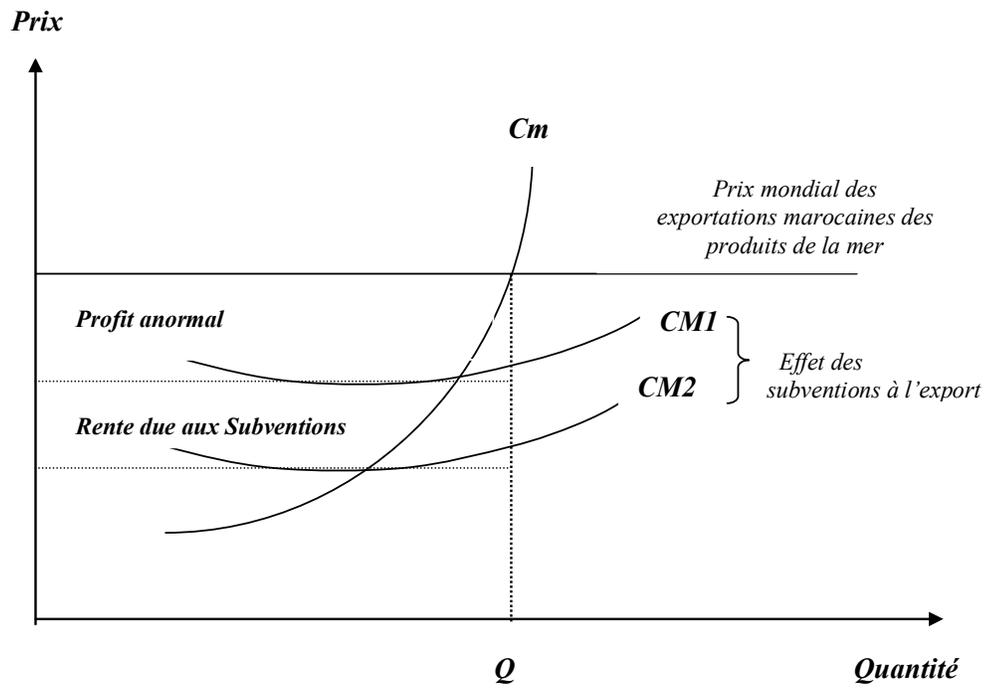


Figure 11 : Effet des aides publiques sur les exportations des produits de la mer



**Tableau 1 : Évolution de la consommation interne de poisson par habitant**

Années	1975	1985	1995	2007
Consommation	3,7 kg	7,0 kg	7,6 kg	10,0 kg

Source : FAO (2008)

**Tableau 2 : Répartition des exportations marocaines des produits de la mer**

	Europe	Afrique	Moyen orient	Amérique	Asie	Pays divers
Conserve	51.00%	37.00%	09.00%	02.00%	00.07%	00.03%
Semi-conserve	88.00%	0.00%	00.00%	10.00%	01.00%	01.00%
Farine et huile	83.00%	02.00%	10.00%	01.00%	04.00%	0.00%
Poisson frais	99.00%	00.08%	0.01%	00.01%	00.90%	00.00%
Congélation	55.00%	10.00%	12.00%	04.00%	18.00%	01.00%

Source : Établissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACC), Casablanca, 2008